



Rapport de situation 2016 du Département du Cantal en matière de développement durable

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.....	6
1.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	6
<i>Le plan de déplacement de l'administration (PDA)</i>	6
<i>Les travaux de rénovation thermique</i>	6
1.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	6
<i>Développement des e-services et du réseau de télécentres</i>	6
<i>Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie</i>	6
<i>Le réseau Cantal Lib'</i>	6
2- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	7
2.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers</i>	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier</i>	7
2.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	7
<i>Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques</i>	7
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)</i>	7
<i>Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	7
<i>Conventions avec des structures partenaires</i>	7
3- EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	8
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	8
<i>Agenda d'accessibilité</i>	8
<i>Politique ressources humaines</i>	8
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	8
<i>Accès à la culture</i>	8
<i>Politique jeunesse</i>	8
<i>Accès au sport</i>	9
4- COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	9
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	9
<i>Clauses sociales dans les marchés publics</i>	9
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	9
<i>Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement</i>	9
<i>La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)</i>	9
<i>Politique en faveur des personnes en perte d'autonomie</i>	10
<i>Projet Cyber Cantal – Télémédecine</i>	10
5- DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	10
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	10
<i>Démarches de dématérialisation du courrier et des flux comptables</i>	10
<i>Gestion et réduction des déchets</i>	10
<i>Commande publique/achats durables</i>	11
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	11
<i>Plateforme Agrilocal 15</i>	11
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles</i>	11
CONCLUSION.....	11

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret numéro 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
(aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
(diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
(éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
(inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
(emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2016 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il valorise notamment les actions réalisées dans le cadre du programme d'action 2011-2014 de l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial, en cours d'actualisation.

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Le plan de déplacement de l'administration (PDA)

Le PDA, arrêté en juin 2014 par le Conseil départemental, regroupe 13 actions inscrites au Plan Climat Energie Territorial. Dans ce cadre, la collectivité a notamment poursuivi le développement du télétravail (43 agents concernés en 2016), la mise en place de moyens pour développer la pratique de la visioconférence et le développement des formations en intra.

Les travaux de rénovation thermique

Les travaux de rénovation thermique se poursuivent dans les collèges (dans le cadre du programme annuel des travaux d'entretien, remise en état, améliorations et travaux divers) et autres bâtiments départementaux. Ces travaux concernent principalement des changements des menuiseries extérieures et installations de robinets thermostatiques. La médiathèque départementale a bénéficié en 2015 de travaux importants de rénovation thermique qui ont permis d'apporter un confort accru et de diminuer la consommation énergétique du bâtiment (objectif - 30%).

1.2 Dans les politiques départementales

Développement des e-services et du réseau de télécentres

Le Département poursuit le développement des e-services permettant de multiplier les possibilités de démarches en ligne (Pass Cantal, transport, médiathèque, archives). Le Conseil départemental a développé depuis 2006 un réseau de télécentres, qui compte aujourd'hui 11 sites répartis sur le territoire et un espace de coworking à gestion privée à Aurillac.

Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie

Le Département apporte un soutien financier à l'association Bois énergie 15 et méthanisation dans le cadre d'une part, de sa mission de sensibilisation et d'animation sur la transition énergétique visant spécifiquement un public « non domestique », et d'autre part, d'une mission d'animation et de soutien technique au développement de l'utilisation du bois énergie et de la biomasse. Le Département soutient également l'association SOLIHA Cantal dans le cadre de sa mission d'Espace Info Energie à destination des particuliers.

Le réseau Cantal Lib'

Le Département a développé récemment le réseau en créant 6 services de lignes express permettant d'offrir une alternative rapide, confortable et sécurisée à la voiture à un coût attractif. Une augmentation notable de la fréquentation a été observée sur certaines lignes (Siran, Maurs, Montalvy) et ainsi qu'une fréquentation moyenne par service significative sur Mauriac-Aurillac, Maurs-Aurillac et Montsalvy-Aurillac. De nouvelles offres à vocation touristique ont également été développées afin de renforcer l'attractivité du réseau avec le bus des neiges en 2015 et les navettes mises en place à l'été 2016 pour accéder au Grand site Puy Mary depuis 4 maisons de sites. Par ailleurs le Département demande aux transporteurs prestataires de former leurs chauffeurs à l'éco-conduite (fourniture des attestations).

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers

Une démarche spécifique a été mise en place en lien avec la présence d'espèces protégées (chauves-souris, loutres,...) en amont de la réalisation de travaux de restauration d'ouvrages d'art. Des formations à la connaissance des plantes exotiques envahissantes et à l'adaptation des techniques d'entretien des bords de route pour limiter leur développement ont également été organisées à destination des agents de la DRD.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Le Département fait intervenir la Mission haies pour former et sensibiliser les propriétaires et membres de la CCAF au rôle des haies, pour accompagner le bureau d'étude environnement pour l'étude préalable et l'étude d'impact, et pour l'organisation de bourses d'échange d'arbres et plantations à la fin des opérations.

2.2 Dans les politiques départementales

Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques

Un chargé de mission milieux aquatiques a été recruté début 2015 avec le soutien de l'Agence de l'eau, qui a permis de lancer la mise en œuvre du schéma notamment en développant l'appui technique à la mise en œuvre des programmes existants et assistance technique aux projets spécifiques des collectivités (continuité écologique), en créant un groupe « milieux aquatiques » départemental rassemblant les différents partenaires et en renforçant le programme de suivi de la qualité de eaux de rivières.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable et l'appui à aux procédures de protection de captages. Elle a également développé l'accompagnement des démarches de plans locaux de production et de distribution d'eau potable, des diagnostics ou schémas d'eau potable ou assainissement ainsi qu'une nouvelle action d'animation du réseau départemental des techniciens SPANC (Services Public d'Assainissement Non Collectif).

Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Mission Espaces Naturels et Ruraux anime un réseau ENS départemental, dans le cadre d'une démarche de concertation et de contractualisation avec des collectivités locales identifiées comme porteurs de projet. Le réseau est aujourd'hui composé de 14 sites, dont 10 ont bénéficié d'un premier contrat ENS avec le Département. Les actions réalisées dans ce cadre ont permis d'acquérir des connaissances complémentaires, d'améliorer la gestion des sites et de qualifier l'offre de découverte de cet environnement d'exception. Parallèlement la structuration d'une offre touristique basée sur la découverte des ENS du département a été réalisée en 2016. Afin de poursuivre cette dynamique, une réflexion est engagée en vue d'une adaptation de la politique ENS dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une reconnaissance du réseau de sites comme points d'intérêt emblématiques du département et de l'action du Conseil départemental en faveur du patrimoine naturel d'excellence et du tourisme durable.

Conventions avec des structures partenaires

Le Département soutient dans le cadre de conventions signées avec des structures dont les objets et

les compétences participent aux objectifs de la politique départementale en matière de patrimoine naturel et milieux aquatiques : CPIE Haute Auvergne, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Mission Haies, SIGAL, Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé.

3- Epanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Agenda d'accessibilité

La collectivité a approuvé fin 2015 son agenda d'accessibilité programmée qui prévoit la mise en conformité de 35 bâtiments identifiés comme accueillant du public, pour un montant de 2,78 M€ sur 9 années. Le service des Transports a également rédigé un agenda d'accessibilité programmée, qui intègre une planification des investissements à réaliser sous 6 ans pour assurer l'accessibilité de 32 points d'arrêt prioritaires et du matériel roulant (montant estimé à 890 000 € après déduction des cofinancements).

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de favoriser le bien-être au travail et favoriser l'accompagnement au changement. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec en particuliers une nouvelle offre en 2015 dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Idéal Connaissances. La collectivité favorise également la mobilité interne des agents (27 agents en 2015) et préserve les déroulements de carrière malgré l'accroissement de la réduction des ressources imposées aux départements. Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue à la délivrance des titres restaurant (796 agents concernés en 2015) et au financement des contrats prévoyances (328 agents bénéficiaires en 2015). En matière d'emploi des personnes en situation de handicap, la collectivité emploie, au 1^{er} janvier 2015, 51 travailleurs handicapés, soit un taux d'emploi direct de 5,87 %.

3.2 Dans les politiques départementales

Accès à la culture

Le Département a validé en juin 2016 un nouveau schéma départemental de l'action culturelle 2017-2017 qui prévoit notamment la programmation d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire au plus près des cantaliens, avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts. Parmi les outils déjà mis en place, le portail www.culture.cantal.fr propose gratuitement à tous les cantaliens l'accès à de nouveaux services : réservation des documents de la médiathèque en ligne, agenda de l'ensemble des manifestations culturelles proposées sur le département, accès à un bouquet de ressources numériques (3500 films, 1000 titres de presse régionale, nationale et internationale).

Politique jeunesse

Dans le domaine de l'éducation, le Département développe un plan de modernisation des collèges publics qui s'organise en deux grands volets : opérations lourdes de restructuration et opérations plus réduites de sécurité, de remis en état du bâti et d'aménagement de locaux. La collectivité pilote et met en œuvre une politique numérique éducative en partenariat avec l'Education Nationale (appel à projet « Collège Numérique Rural » 2012-2014). Le Conseil départemental est engagé dans le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) Auvergne, outil participant à la mise en place d'une communauté éducative ouverte et accessible à l'ensemble des acteurs impactés par la vie des établissements.

Un guichet unique jeunesse a été mis en place en 2015 pour mieux accueillir, renseigner, accompagner et orienter les jeunes et leurs familles. De nombreux dispositifs sont en effet déployés en faveur des jeunes notamment le chéquier activités du Pass Cantal, les bourses, le soutien à la mobilité et le Cantal Tour Sport.

Accès au sport

A travers la charte départementale pour le développement du sport pour la période 2013-2016, l'engagement du Département s'est notamment traduit en 2015 par un soutien à l'organisation de 16 compétitions sportives de niveau national et 3 courses hors stade, par un soutien aux clubs collectifs qui évoluent en niveau national, et également par le soutien d'actions via des conventions d'objectifs avec 19 comités départementaux sportifs. Par ailleurs, sous l'impulsion du Conseil général des Jeunes, le Conseil départemental a développé une journée de découverte de la station du Lioran pour toutes les classes de 4^{ème}, avec une dimension à la fois sportive et pédagogique : découverte du ski, du fonctionnement d'une station de sport d'hiver et du milieu naturel en montagne.

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Concernant la prise en compte des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, un travail est en cours dans le cadre de la réalisation d'un guide de la commande publique actualisé. A noter que des clauses sociales sont d'ores et déjà intégrées dans le cadre des procédures de Partenariat Public-Privé, et les prestations de nettoyage des locaux de l'EGP et de l'HDD font l'objet d'un marché réservé aux entreprises adaptées.

4.2 Dans les politiques départementales

Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement

Sur un principe d'équité territoriale le Conseil départemental a signé avec l'ANAH et l'Etat, la convention pour un PIG intitulé « Solidarités » dédié à la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et à l'adaptation des logements liée au maintien à domicile. Ce PIG, qui vise à harmoniser la prise en charge de l'ingénierie sociale, technique et financière sur l'ensemble du département, est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015, il est déployé sur 12 communautés de communes. Sa mise en œuvre a été confiée à SOLIHA. Au-delà de la réponse apportée aux besoins d'accompagnement des ménages les plus fragiles, cette opération est une réponse au triple enjeu de la lutte contre la précarité énergétique : social (lutte contre la précarité énergétique), économique (structuration de la filière de rénovation énergétique) et environnemental (lutte contre le réchauffement climatique). Bilan 2015 : 195 ménages ont obtenu un financement pour leur projet de rénovation.

La Mission logement, créée au 1^{er} janvier 2013 et rattachée à la direction du Pôle Solidarité Départementale (PSD), occupe une dimension transversale en assurant la cohérence des actions en faveur du logement avec l'ensemble des dispositifs du PSD et autres directions.

La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020, fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département, et sa déclinaison opérationnelle le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017. Il inscrit ainsi son action dans une logique de complémentarité des dispositifs et des acteurs impliqués sur le territoire.

Dans ce cadre, le Département a fait notamment le choix de devenir organisme intermédiaire pour la gestion du FSE dont il est officiellement en charge depuis le 20 novembre 2015 (enveloppe de 2,5 millions d'euros). L'objectif poursuivi est de garantir la continuité de l'action communautaire sur le département dans la lutte contre la pauvreté et pour la promotion de l'inclusion, et de maintenir l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans les structures de l'insertion par l'activité économique (75 % des crédits sont consacrés à ces structures). La gestion de ces crédits européens est assurée par la Mission FSE rattachée à la DGS.

Politique en faveur des personnes en perte d'autonomie

Pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie quel que soit leur âge, le Conseil départemental du Cantal a décidé de créer des Maisons De l'Autonomie (MDA), lieux de proximité sur les trois arrondissements du département. Afin de proposer des solutions aux difficultés quotidiennes, qu'elles soient dues à un handicap, une maladie ou à la dépendance liée au vieillissement, les professionnels des MDA accueillent, informent sur les droits et aides existantes, apportent une aide dans les démarches et orientent dans les services appropriés. Les MDA ont également pour mission d'assurer l'animation territoriale afin de repérer les besoins et de mettre en place des actions concertées avec les partenaires.

Projet Cyber Cantal – Télé médecine

Suite à l'appel à projet de l'ARS, l'expérimentation Cyber Cantal télé médecine a été lancée début 2014 par le Département avec cinq établissements partenaires (2 EHPAD à Saint-Ilvide et Ydes, 2 foyers d'accueil médicalisés à Riom-es-Montagnes et Pierrefort, et la clinique du souffle à Riom-es-Montagnes), financée par le FEDER Massif Central (50%) et la Région Auvergne (8%). Les objectifs de ce projet sont de lutter contre la désertification médicale, améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients, et enfin limiter les déplacements. Au vu des résultats positifs de ces deux années d'expérimentation, l'Assemblée départementale a voté fin 2015 la poursuite du projet jusqu'à fin 2018.

5- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Démarches de dématérialisation du courrier et des flux comptables

La dématérialisation du courrier via le logiciel Elise est désormais effective pour l'ensemble des services du Département avec le déploiement au PSD en 2015. Parallèlement la dématérialisation comptable et budgétaire se poursuit avec la transmission des pièces justificatives à l'appui des dépenses à la Paierie départementale par la mise en œuvre d'un nouveau parapheur électronique. Le document budgétaire a également été dématérialisé. D'autres démarches en interne font aussi l'objet d'une dématérialisation, notamment à la DRH.

Gestion et réduction des déchets

Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets, une opération a été lancée en 2011 pour l'accompagnement à la mise en place du compostage dans les collèges volontaires (15 établissements engagés aujourd'hui). A la rentrée 2014, le Département a initié un projet visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges, avec en particulier l'engagement de 5 collèges pilotes dans un programme complet : diagnostic initial, programme d'actions, formation du

personnel, intervention auprès des élèves. Une évaluation de ce travail est prévue à l'automne 2016 pour valoriser ces expériences auprès des autres établissements.

En matière de recyclage, le tri du papier à l'hôtel du département et sur les principaux sites du Conseil départemental est désormais en place. Les autres collectes de déchets spéciaux (piles, cartouches, portables et matériels informatiques) ont également été déployées au siège et sont en cours de mise en place sur l'ensemble des sites. Par ailleurs, un travail a été réalisé sur la gestion des déchets issus de l'activité de la Direction des routes avec la réalisation d'un guide et sa diffusion auprès des 22 centres routiers. Dans la continuité de ce travail, le Parc routier départemental va renouveler fin 2016 l'organisation de deux sessions de formation à l'attention des agents en partenariat avec ses prestataires de collecte des déchets.

Commande publique/achats durables

En matière d'achat durable, outre l'intégration de clauses sociales, la collectivité intègre des critères environnementaux dans certains marchés : achat de papier certifié PEFC, produits d'entretien éco-labellisés demandés dans le cadre du marché d'entretien des locaux, formation éco-conduite demandée aux transporteurs dans les marchés « transport scolaire et lignes régulières ». Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15, et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux.

5.2 Dans les politiques départementales

Plateforme Agrilocal 15

Le Conseil départemental a décidé en juin 2014 d'adhérer à l'association nationale Agrilocal en vue de mettre en place la plateforme internet agrilocal15.fr. Cet outil opérationnel depuis septembre 2014, vise à favoriser l'utilisation de produits agro-alimentaires locaux dans la restauration collective en encourageant le développement des circuits courts. Des actions d'information et d'animation pour faire connaître la plateforme ont été organisées, avec notamment en avril 2016 la mise en place du salon départemental Agrilocal 15. Fin 2015, 45 acheteurs étaient inscrits sur le site, ainsi que 57 producteurs fermiers et 21 entreprises locales proposant plus de 250 produits différents. En 2015, 160 consultations ont ainsi été réalisées, représentant un volume financier de commande d'environ 18 000 €.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Cette mesure regroupe les aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits agricoles et le développement des circuits courts, des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits, et le soutien au développement de l'agriculture biologique (engagement de 164 884 € en 2015).

CONCLUSION

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et les finalités du développement durable.

Il entend notamment développer une exemplarité dans cette démarche par une actualisation et un renforcement en 2017 du programme de développement durable s'appliquant à son patrimoine ou à l'activité de ses services.